

Séance du mardi 29 janvier 2019

- Présents : Mademoiselle Christine SERVAES, Bourgmestre, Présidente ;  
Monsieur Jonathan GREVESSE, Mademoiselle Anne GHAYE, Monsieur Christophe COLARD, Monsieur Guido PROESMANS, Echevins ;  
Monsieur Joseph PÂQUE, Président du CPAS et Conseiller Communal ;  
Madame Angèle NYSSSEN, Madame Patricia POULET-DUNON, Monsieur Lucien LUNSKENS, Madame Chantal MERCENIER, Madame Lauriane SERONVALLE, Monsieur Fabrice REYNDERS, Monsieur Frédéric DARCIS, Monsieur Maurice REMI, Monsieur Frédéric YANS, Madame Catherine JUPRELLE, Madame Geneviève THYS, Madame Isabelle LAZZARI-GHYSEN, Monsieur Michel DELOOZ, Madame Linda GETTINO, Conseillers.  
Monsieur Fabian LABRO, Directeur Général.
- Excusé : Monsieur Emmanuel LIBERT, Conseiller.

---

## 2. Déclaration de politique communale 2018-2024 - Décision.

Vu l'article L1123-27 §1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation suivant lequel : « *Dans les deux mois après la désignation des échevins, le collège soumet au conseil communal une déclaration de politique communale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière. Après adoption par le conseil communal, cette déclaration de politique communale est publiée conformément aux dispositions de l'article L1133-1 et de la manière prescrite par le conseil communal. Elle est mise en ligne sur le site internet de la commune* » ;

Vu la délibération du Collège communal du 17 janvier 2019 ;

Vu la Loi du 29 juillet 1991 sur la motivation formelle des actes administratifs ;

En séance publique ;

Par 12 voix POUR et 8 voix CONTRE (A. NYSSSEN, P. POULET-DUNON, F. REYNDERS, F. DARCIS, M. REMI, F. YANS, M. DELOOZ, L. GETTINO) ;

Le Conseil :

Approuve la déclaration de politique générale suivante :

La déclaration de politique générale est une obligation légale mais c'est aussi le reflet des engagements présentés par la majorité issue des élections communales d'octobre 2018 et celui des actions prioritaires à mettre en oeuvre tout au long de ce mandat.

Commençons par les *finances communales* :

Nous sommes conscients que les finances communales seront mises à rude épreuve au cours des six prochaines années. La crise économique et financière de 2008 est toujours bien présente, les dépenses de fonctionnement ne cessent de croître, et les recettes vont diminuer de manière significative notamment en raison du tax shift, mais aussi en raison de l'exclusion des chômeurs qui se tournent vers le cpas pour les aider financièrement. Les dépenses du CPAS vont certainement être en augmentation.

Nos finances sont donc confrontées à une diminution de certaines recettes et à une augmentation des dépenses, notamment sociales.

Nous sommes donc face à un réel défi, celui de maintenir une fiscalité modérée alors que les recettes vont diminuer. Il sera donc impératif de trouver des alternatives pour pouvoir équilibrer les budgets sans alourdir la fiscalité communale.

Nous devons donc être encore plus vigilants que par le passé, faire plus avec moins, faire appel aux centrales d'achats, acheter du matériel en commun avec les communes voisines, gérer activement notre dette et surtout privilégier l'essentiel à l'accessoire. Chaque fois que cela sera possible, nous ferons le maximum pour obtenir les subsides afin de réduire notre quote part dans les investissements.

Notre volonté est et reste le maintien des services offerts actuellement et de garantir l'emploi.

### ***La sécurité***

Une attention particulière a été apportée à la mise en conformité de la détection incendie et des installations électriques dans les différents bâtiments communaux. Nous poursuivrons nos efforts dans cette action, et par le biais du programme prioritaire des travaux pour les écoles, nous introduirons les dossiers nécessaires pour continuer le travail entrepris.

La sécurité routière sera au coeur de nos préoccupations. Un radar fixe sera acheté par la zone et un boîtier sera installé rue provinciale.

Un radar supplémentaire a été demandé pour la chaussée de Tongres, une analyse complète de cette chaussée a été sollicitée auprès du Ministre compétent. Réduire le nombre d'accidents sur cette chaussée est une priorité. Le rond-point unique devrait y contribuer.

A chaque fois qu'une voirie sera rénovée complètement, nous nous engageons à étudier la possibilité d'y créer des pistes cyclables et des zones d'évitement qui contribueront à ralentir la vitesse des automobilistes.

Les enfants des écoles de l'entité continueront à apprendre à rouler à vélo en respectant le code de la route.

Des remises à niveau du code de la route seront organisées l'attention des aînés et un week end sécurité routière sera organisé.

A chaque projet urbanistique conséquent, un diagnostic sécurité routière sera exigé.

Des cours de premiers secours seront organisés à l'attention des enseignants, du personnel des garderies et des élèves de 5ème et 6ème primaires.

Les projets de Partenariat local de prévention seront analysés avec attention et encouragés.

Des réunions avec le personnel et les responsables de la police seront organisées afin d'informer les jupellois du travail de la police. Un dialogue entre la police et les Jupellois permettra de renforcer la confiance que notre population doit avoir avec sa police.

### ***Les cimetières***

Depuis quelques mois, la commune a entamé les demandes de renouvellement de concessions dans les cimetières. Les recettes de cette démarche seront réinjectées à leur embellissement et un budget supplémentaire sera dégagé.

L'assainissement des concessions non renouvelées débutera dans les prochaines semaines et permettra de récupérer un espace suffisant pour la création de nouvelles tombes ou d'aménagements tel que des colombariums et des cavurnes.

Des pelouses de dispersion y seront créées ou réaménagées si besoin.

Des ouvriers seront affectés spécifiquement à l'entretien des cimetières. Des études seront entreprises pour dégager une solution pour un nettoyage des allées le plus efficace possible sans l'utilisation de pesticides. Nous voulons transformer nos cimetières en un lieu de recueillement le plus agréable possible.

## **Travaux**

Nous avons défini la politique de l'Echevinat du Service des travaux par 8 priorités, à savoir :

1. Egouttage : Afin d'approcher un équipement complet de l'entité en matière d'égouttage, il est important de poursuivre les travaux relatifs à l'égouttage des quelques rues non encore égouttées de l'entité. Nous en ferons notre priorité dans les plans d'investissement communaux qui nous seront proposés.

2. Réalisation de trottoirs : La création de nouveaux trottoirs et l'amélioration de trottoirs existants ont pour but de protéger les usagers faibles.

Les impositions travaux dans les permis d'urbanisme ou les permis d'urbanisation iront dans ce sens.

Un incitant tel que la fourniture de pavés pour la réalisation spontanée de trottoirs sera maintenu.

Quand une rénovation complète de l'assiette de voirie est envisagée, nous incluons toujours un volet « création de trottoirs ».

3. Réfection extraordinaire des voiries : Nous allons procéder à la réfection de revêtements de diverses rues par des programmes de raclage, de réparations et d'enduisage. Il est utile de rappeler l'importance de l'entretien et de la remise en état des voiries pour la sécurité. De plus, celles-ci font partie du patrimoine communal.

Nous continuerons à remplacer les voiries en béton par des revêtements en asphalte moins bruyant, améliorant ainsi la qualité de vie des riverains.

4. Des aménagements afin de limiter les risques d'inondations : une étude et des aménagements seront programmés dans le courant de cette législature. Une attention particulière sera donnée sur les zones déjà touchées durant les années qui viennent de s'écouler.

5. Programme d'urgence et de mise en conformité : Dans le cadre du programme d'urgence dans les établissements scolaires, nous continuerons à remédier aux situations préoccupantes telles que la vétusté ou l'inadaptation des infrastructures par la réalisation de divers travaux comme le remplacement de toitures, portes, châssis de fenêtres, préaux et réfection de cours. Nous continuerons à participer aux programmes prioritaires des travaux initiés par la Communauté Française.

Nous mettrons l'accent sur mise en conformité au niveau incendie et électricité dans nos bâtiments suivant les remarques du service incendie dont nous dépendons.

6. Une aide au CPAS : afin de réduire les coûts et de faire des économies d'échelle, le service des travaux est utilisé par le CPAS pour des déménagements, des réparations dans ses logements ILA.

7. Une collaboration avec le service des Sports : la réparation de la rotonde du hall omnisports sera suivie avec attention. Le service travaux appuiera le service des Sports dans ses démarches éventuelles.

Le service travaux est toujours au service du Hall des sports pour l'organisation de manifestations telles que le marché de Noël ou le Télévie,...

8. Des bâtiments moins énergivores : lors des rénovations de nos bâtiments, et quand nous en avons la possibilité, un accent sera mis sur l'isolation tant des toitures que des parements.

Les bâtiments neufs seront bien entendus conformes aux normes PEB en vigueur. Des régulations seront mises en place afin de réduire les consommations actuelles.

### ***Environnement – Propreté***

Au niveau administratif, l'environnement est intimement lié aux procédures urbanistiques mais au niveau opérationnel, cette matière est indissociable du service travaux. En effet, dans chaque projet, la composante environnementale est analysée et est prise en considération afin de tendre vers des projets les plus durables possibles.

La région wallonne nous a permis d'engager deux personnes afin d'améliorer encore notre présence sur le terrain au niveau de l'environnement. Un agent occupera le terrain à la chasse aux dépôts clandestins afin de maintenir une commune plus propre. Un deuxième agent aura pour mission la prévention dans nos écoles.

La propreté de notre commune est une priorité essentielle : la mise en place d'une cellule propreté et l'achat d'une nouvelle balayeuse et d'un aspirateur à déchets montrent la volonté communale d'utiliser tous les moyens dont elle dispose pour évoluer en ce sens. Notre staff opérationnel a été renforcé suite à l'abandon de l'utilisation des pesticides.

Nous participerons aux initiatives lancées par la région wallonne, comme les journées de la propreté, le suivi de notre projet de poubelles connectées, ou encore l'obtention de subsides pour différents matériels qui permettront une commune plus propre.

Nous continuerons le ramassage des encombrants de manière annuelle et le ramassage des sapins de Noël. Et notre service de broyage à domicile reste d'actualité.

### ***Sports, jeunesse, culture, énergie***

Il n'est plus à démontrer que le sport est indispensable au bon équilibre de notre corps et de notre esprit. Le sport nous concerne tous, aussi bien les jeunes que les moins jeunes. Dans un souci de continuité, le Collège souhaite donc poursuivre son investissement dans le maintien et l'enjolivement des infrastructures sportives. Ainsi, après la création de notre terrain synthétique et le début des rénovations de notre hall omnisports, nous comptons rénover la terrasse de la cafétéria ainsi que les deux escaliers qui permettent l'accès à celle-ci. Il est également dans nos projets d'acquérir une parcelle à proximité et de l'aménager en un nouveau terrain de football en partenariat avec l'Ecole des Jeunes.

Nous ne laissons pas de côté ceux qui ne sont pas membres d'un club sportif. En effet, nous allons aménager la zone dédiée au chapiteau (Village de Slins) en une zone de loisirs. Cette zone sera asphaltée et équipée de marquages au sol (terrain de tennis, de basket, de mini-foot,...) afin que tous puissent librement y accéder et en profiter. Une autre zone de détente (jeux pour enfants, bancs publics, terrain de pétanques...) sera également réalisée à Anixhe.

Nous poursuivrons également l'organisation des différents stages sportifs durant les périodes de vacances scolaires. Nous espérons pouvoir les étoffer et les diversifier pour satisfaire un maximum de jeunes.

Ni les activités culturelles ou folkloriques, ni celles organisées par les ASBL Juprelloises ne seront oubliées. De fait, nous continuerons à les soutenir que ce soit sur le plan financier et/ou logistique. Nous continuerons également à encourager et soutenir les différents mouvements de jeunesse de notre commune.

Le Collège restera également soucieux de l'écologie. Dès lors, il poursuivra le remplacement d'une partie des luminaires des voiries par des luminaires moins énergivores. Il veillera à ce que les moyens destinés à économiser l'énergie dans les différents bâtiments communaux soient mis en oeuvre. Une étude sera d'ailleurs menée pour installer des panneaux photovoltaïques sur le hall omnisports. Une borne de recharge

(pour voitures) sera également placée sur le parking de l'administration communale et/ou sur le parking du hall omnisports.

Afin de favoriser les circuits courts, le collège communal prendra l'initiative de réunir les producteurs locaux sur un même site pour les faire connaître à notre population et ainsi faire la promotion de leurs produits.

### ***Urbanisme***

En matière d'urbanisme, une attention particulière sera accordée à la problématique des stationnements et la gestion des eaux de pluies lors des nouvelles constructions. Nous éviterons également une densification trop importante lors de nouveaux projets tant de logements collectifs que de logements individuels afin de conserver le caractère rural des villages. A cet égard les activités de l'agriculture et des petites entreprises locales doivent y être maintenues et développées.

Maintenir et renforcer la mixité des activités dans les villages permet d'éviter la transformation en « cité dortoir ».

La priorité du service urbanisme est et restera de conseiller et d'épauler les demandeurs dans des procédures qui se compliquent d'année en année.

### ***Affaire sociales***

Depuis 2014, la Commune dispose d'un plan de cohésion sociale. Bon nombres d'activités sont organisées à travers ce plan, au niveau de l'insertion socio-professionnelle mais également la solidarité, les échanges intergénérationnels et la lutte contre l'isolement. Ces projets vont se poursuivre sur le long terme et d'autres verront le jour, tout au long de cette nouvelle législature.

### ***Santé***

La santé est un pilier fondamental de l'équilibre de vie. Il est donc important de travailler en amont plutôt qu'en aval, prévenir plutôt que guérir. Nous allons poursuivre au long de cette législature nos efforts dans une politique de sensibilisation et de prévention en matière de santé publique. Une liste non-exhaustive d'initiatives qui seront prises par la commune :

- Des campagnes de prévention en matière d'hygiène de vie et d'alimentation saines se poursuivront au sein de la population et dans les écoles.
- Des conférences seront organisées chaque année sur différents thèmes se rapportant à la santé et au bien-être.
- La sensibilisation à la malnutrition et dénutrition des seniors sera poursuivie avec des actions ponctuelles.
- Le maintien et le développement de l'adhésion de la commune à la ligue Alzheimer.

En 2011, la commune a adhéré à la charte « ville-amie-démence », cette charte a pour but de consolider, diversifier et multiplier les initiatives à destination des personnes atteintes de démence ou de la maladie d'Alzheimer. La finalité de cette charte est d'améliorer la qualité de vie de ces patients, de leurs proches mais aussi de soulager partiellement le quotidien de ces derniers.

Divers initiatives ont vu le jour :

- Un alzheimer café a été mis en place sur notre commune
- Un agent « proximité- démence » a également été formé sur la commune afin de répondre au mieux aux demandes d'aide des personnes touchées par cette maladie.

Ces actions se poursuivront tout au long de la législature.

### ***Les seniors et la famille***

Il est primordial de vivre ensemble, de s'entraider, de revenir à des valeurs de base, plus authentiques. C'est pourquoi, différentes initiatives aideront cette vie en communauté afin que les aînés puissent transmettre leurs connaissances aux plus jeunes mais aussi que les plus jeunes leur amènent leur enthousiasme. C'est ainsi que des cours d'utilisation des gsm seront données par les jeunes aux plus âgés.

Un jardin communautaire est mis à la disposition des citoyens afin qu'ils puissent bénéficier de fruits et légumes de leurs propres cultures. Les écoles seront invitées à découvrir ce jardin et le travail de la terre, il est un lieu de rencontre entre différentes générations au travers de divers projets didactiques et pédagogiques.

Des rencontres pour les « seniors » seront rythmées chaque année afin de les sortir de leur isolement mais aussi de leur permettre d'échanger sur différents sujets qui les concernent.

Plusieurs initiatives existantes se poursuivront et seront davantage valorisées tels que : la tangothérapie, l'atelier couture, les tables de conversation, les cours d'informatique,...

### ***Enseignement***

Conscients qu'un enseignement fondamental de qualité constitue la base du futur des enfants, nous devons veiller à offrir un enseignement de proximité, ouvert à tous, capable de rencontrer à la fois les exigences des parents et les besoins des enfants. C'est pourquoi nous continuerons à y investir les moyens nécessaires à son bon fonctionnement. Moyens qui seront mis tant au niveau des infrastructures qu'au niveau de l'engagement de personnel supplémentaire quand c'est nécessaire.

L'élaboration des plans de pilotage et leurs mises en oeuvre tout au long de la législature sera une de nos grandes priorités.

Des cours de secourisme seront organisés à l'attention des enseignants, du personnel des garderies et des élèves de 5ème et 6ème primaires.

Les abords des écoles peuvent être source d'insécurité. Un projet d'amélioration et la création d'un « kiss and drive » seront étudiés pour les abords des écoles qui posent problème.

Ailleurs, une présence policière sera demandée.

Partant du principe que les activités extrascolaires constituent un puissant outil d'intégration sociale, nous développerons davantage ces activités et continuerons notre partenariat avec l'ASBL « La Buissonnière » pour donner des cours d'anglais et de néerlandais. Nous veillerons également à la formation continuée des accueillantes extra-scolaires. Même si, en tant que pouvoir organisateur, le conseil communal a pour priorité le développement de l'enseignement communal, "un enfant égale un enfant" tient à coeur à la majorité. En effet la commune continuera à appliquer le décret relatif aux avantages sociaux, c'est-à-dire de proposer au réseau libre les mêmes avantages sociaux que ceux qu'elle octroie à l'enseignement fondamental communal.

L'échec scolaire devant être combattu tout au long de la scolarité, l'asbl « La Buissonnière » continuera à proposer tout au long de l'année des séances de remédiations pour les élèves de secondaire dans les locaux de l'école de Juprelle.

La commission communale de l'accueil extra-scolaire sera renouvelée. Cette commission permettra à l'ensemble des acteurs de se rencontrer et de partager leurs expériences afin de concevoir l'accueil de manière globale tout en tenant compte des expériences de chacun.

Nous tenterons de trouver les moyens pour diversifier les activités et favoriser la créativité et la curiosité des enfants.

### ***CPAS***

Le CPAS a pour mission d'assurer l'aide sociale (Article 1er de la Loi organique) afin de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine (Article 23 de la Constitution).

La collaboration avec d'autres services de la commune (économie d'échelle) ou d'organisations caritatives, la mise en place de partenariats avec d'autres CPAS, l'établissement de conventions avec des organisations sociales et un souci d'assurer une formation permanente aux membres du personnel sont le gage d'une action qui doit être efficace, respectueuse de la personne, adaptée aux besoins de chacun tout en s'inscrivant dans un cadre d'une justice distributive.

Cette action peut être matérielle, sociale, médico-sociale ou psychologique.

Aussi, le CPAS veillera à maintenir et à optimiser les services suivants :

- l'aide sociale de première ligne en peaufinant la réorganisation de ce service dont la répartition du travail s'effectue depuis décembre 2018 par matières (spécialisation des assistantes sociales) et non plus par secteurs géographiques,
- l'insertion socioprofessionnelle par le biais d'une remise au travail, de jobs pour les étudiants, de modules de formation, d'une participation à des activités sportives ou culturelles,
- la médiation de dettes en partenariat avec le GILS (Centre de référence en médiation de dettes),
- la fourniture de repas à domicile,
- le taxi social,
- la gestion des demandes d'une allocation de chauffage,
- l'initiative locale d'accueil (ILA) des candidats réfugiés politiques de 15 places,
- la mise à disposition de lits médicalisés.

Le CPAS aura également le souci d'assurer :

- un accueil bienveillant des usagers,
- la mise en place d'espaces de concertation entre les assistantes sociales mais aussi entre tous les membres du personnel des différents services,
- un encadrement permettant le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes dont l'état de santé est déficient ou se dégrade en proposant notamment l'action d'un(e) « assistant(e) de vie » ou l'aide de personnes ou associations pouvant réaliser des petits travaux (jardinage, bricolage,...),
- un accompagnement dans la recherche d'un logement correspondant aux ressources d'une personne ou d'une famille,
- l'accès à des activités sportives ou culturelles pour les enfants de familles précarisées.
- la pérennité du Plan Chaleur par temps de canicule conçu pour les personnes âgées ou isolées (conseils et/ou interventions).

Enfin, le CPAS a pour projet la construction derrière le bâtiment qu'il occupe d'une annexe servant de garage pour les véhicules du service du taxi social et d'espace de rangement pour le dépôt de meubles et de jouets. Elle comportera aussi un local dévolu aux archives les plus anciennes.

Notre déclaration de politique générale pourra évoluer en fonction des appels à projets proposés par les différents niveaux de pouvoir ou par des événements ponctuels qu'il nous est impossible de préciser aujourd'hui.

C'est avec conviction et détermination que nous nous engageons à réaliser ce que nous venons de développer.

Je vous remercie pour votre attention.



Le Directeur Général  
F. LABRO

La Bourgmestre,  
C. SERVAES.

